COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 03 juillet 2023 de Mr et Mme HOCHART demeurant 8 Résidence des Mille à FESTUBERT sollicitant l'autorisation de poser une benne sur le domaine public.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1 : Monsieur HOCHART est autorisé à installer une benne à compter du 12 juillet 2023 jusqu' au 13 juillet 2023 la benne sera positionnée devant l'habitation sur la voie publique et sur trottoir.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle. Monsieur HOCHART prenant l'engagement d'avertir les riverains au préalable.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE et Monsieur Stéphane BEZU Garde champêtre municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 06 juillet 2023
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

Acte certifié exécutoire, publié
Notifié à l'intéressé,
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY